

DÉLIBÉRATION N°2026-54

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 26 février 2026 portant approbation du programme d'investissements 2026 de RTE

Participaient à la séance : Emmanuelle WARGON, présidente, Victor ALONSO, Anthony CELLIER, Nadia FAURE et Didier REBISCHUNG, commissaires.

En application des dispositions de l'article L. 134-3, 2° et de l'article L. 321-6, II du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau public de transport (GRT) d'électricité doit transmettre pour approbation son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

Après des échanges techniques préalables, RTE a soumis à l'approbation de la CRE son programme annuel d'investissements pour l'année 2026 par courrier en date du 29 décembre 2025.

La présente délibération a pour objet l'approbation du programme d'investissements de RTE pour l'année 2026.

1. Principaux éléments du programme d'investissements de RTE pour l'année 2026

1.1. Trajectoire d'investissement de RTE pour l'année 2026

Le programme d'investissements de RTE pour l'année 2026 prévoit un budget total de 4 239,1 M€. La décomposition de ces dépenses par catégories d'investissements est décrite dans le tableau suivant :

En M€ ¹	Programme 2026	Réalisé estimé 2025	Programme 2025 révisé à mi-année	Programme 2025 initial
Adaptations et raccordements	1 134,3	713,0	739,8	708,6
Interconnexions	660,9	491,5	561,4	585,6
Développement du réseau en mer	618,6	498,7	512,3	534,0
Renouvellement	1 116,9	975,0	963,3	910,3
Ossature numérique	369,8	357,2	359,9	392,8
Total investissements réseau	3 900,6	3 035,5	3 136,6	3 131,4
Système d'information	183,9	174,4	185,3	185,3
Immobilier et logistique	154,6	136,6	139,0	155,9
Total investissements	4 239,1	3 346,4	3 460,9	3 472,6

Le programme d'investissements de RTE pour l'année 2026 est **en hausse de 22 % par rapport au programme 2025 révisé approuvé par la CRE²** (+ 778,2 M€) et de 27 % par rapport à l'estimation de RTE sur les dépenses réalisées 2025³ (+ 892,7 M€).

Cette évolution est portée par la hausse des dépenses d'investissements « réseau », en hausse de 763,9 M€ par rapport au programme révisé 2025. L'analyse détaillée réalisée dans les parties suivantes montre que cette hausse **résulte principalement de l'intensification des opérations d'adaptation du réseau et de raccordement de nouveaux utilisateurs terrestres** (+394,5 M€ par rapport au programme révisé 2025) et **de renouvellement du réseau** (+153,6 M€ par rapport au programme révisé 2025), ainsi que du programme de **raccordement des parcs éoliens en mer** (+106,3 M€ par rapport au programme révisé 2025).

¹ Les chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.

² [Délibération de la CRE du 9 octobre 2025 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2024 et portant approbation du programme d'investissements 2025 révisé de RTE](#)

³ Ce montant, encore provisoire, fera l'objet d'une analyse dédiée dans le cadre du bilan d'exécution du programme d'investissements 2025 de RTE.

1.2. Avant-programme pour la période 2027 – 2029

RTE présente également dans son dossier transmis à la CRE sa trajectoire prévisionnelle d'investissements pour la période 2027-2029. Cette trajectoire n'est pas soumise à approbation de la CRE.

M€ ₂₀₂₅	Demande 2026	Avant-programme 2027	Avant-programme 2028	Avant-programme 2029
Total des investissements	4 239,1	5 413,9	6 195,9	6 206,3

La trajectoire prévisionnelle d'investissements présentée par RTE pour la période 2026-2028 ainsi que l'estimation du réalisé 2025 présentée en partie 1.1 sont en ligne avec la trajectoire retenue par la CRE dans le TURPE 7 HTB⁴, et avec la trajectoire présentée par RTE dans son Schéma décennal de développement du réseau (SDDR) élaboré en 2025 et examiné par la CRE en 2026⁵.

1.3. Méthode de construction du programme d'investissements 2026 de RTE

La trajectoire d'investissement de RTE est construite à partir de l'identification d'un portefeuille de projets auquel sont intégrées des marges pour incertitudes reflétant les aléas pouvant survenir lors de l'exécution du programme d'investissements. Ces marges peuvent être négatives (moindres dépenses) si RTE identifie un risque de retard de projets par exemple, ou positives (dépenses supplémentaires) si RTE identifie un risque de surcoût ou une opportunité d'accélération de projets par exemple.

RTE a engagé depuis 2023 une démarche de fiabilisation de son portefeuille de projets afin de corriger une tendance à la sous-exécution systématique du programme d'investissements. Cette fiabilisation du portefeuille s'est accompagnée d'une évolution de la méthode de calcul des marges pour incertitudes dans les programmes d'investissements 2023 et suivants, visant à mieux refléter les aléas pouvant survenir lors de l'exécution du programme d'investissements. Cette double évolution a conduit à une surexécution du programme d'investissements en 2023 (+10 %) et en 2024 (+13 %). Les marges pour incertitudes considérées lors de l'élaboration de ces deux programmes d'investissements (-14 % en 2023 et -15 % en 2024) étaient donc trop importantes par rapport aux moindres dépenses effectivement survenues sur le portefeuille de projets de ces programmes (-5 % en 2023 et -4 % en 2024).

Les premiers éléments transmis à la CRE par RTE sur l'exécution du programme 2025 montrent que les dépenses effectivement réalisées par RTE en 2025 s'avèrent légèrement inférieures au montant présenté par RTE dans son programme d'investissements initial (-4 %), sans que cet écart ne soit significatif. Les marges estimées par RTE pour l'année 2025 étaient donc correctement estimées. La CRE salue la bonne prévision de RTE et demande à RTE de continuer ses efforts de fiabilisation des prévisions de dépenses lors de l'élaboration des programmes d'investissements.

Pour l'année 2026, RTE retient dans son programme d'investissements un taux de marge pour incertitudes élevé (-16 %), principalement en raison de risques de décalage de certains projets de raccordement en mer et terrestres (cf. partie 2).

La CRE considère que, au regard des risques de décalage importants spécifiques à cette année 2026, particulièrement pour l'éolien en mer (cf. partie 2.4), les marges pour incertitudes considérées par RTE dans son programme d'investissements 2026 sont cohérentes.

⁴ [Délibération de la CRE du 13 mars 2025 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux publics de transport d'électricité \(TURPE 7 HTB\)](#)

⁵ [Délibération de la CRE du 20 février 2026 portant examen du schéma décennal de développement du réseau de RTE élaboré en 2025](#)

2. Analyse du programme 2026 par catégorie d'investissement

2.1. Adaptations et raccordements

Les dépenses prévisionnelles 2026 pour l'adaptation du réseau et le raccordement de nouveaux utilisateurs (hors producteurs éoliens en mer) s'élèvent à 1 134,3 M€, en hausse de 53 % (+394,6 M€) par rapport au programme révisé 2025.

Cette hausse de dépenses est principalement portée par :

- la mise en œuvre des Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), en quasi-doublement par rapport au programme révisé 2025 (404,1 M€, en hausse de 196,3 M€ par rapport au programme révisé 2025) ;
- les ouvrages mutualisés dans les zones de développement de la consommation industrielle (188,0 M€, en hausse de 93,1 M€ par rapport au programme révisé 2025) ;
- le raccordement de nouveaux utilisateurs terrestres hors S3REnR (consommateurs ou producteurs ; 267,2 M€, en hausse de 70,3 M€ par rapport au programme révisé 2025).

Les dépenses pour l'adaptation du réseau très haute tension (274,9 M€) sont en relative stabilité par rapport au programme révisé 2025 (240,2 M€)

Raccordement de la production renouvelable dans le cadre des S3REnR (hors éolien en mer)

Les projets inscrits dans les S3REnR représentent des dépenses prévisionnelles de 404,1 M€ pour l'année 2026, multipliées par près de deux par rapport à 2025. Cette hausse de dépenses provient de l'augmentation du nombre de projets de raccordement lancés, avec en particulier une multiplication par deux du nombre de projets de RTE en travaux, et une hausse de 30 % du nombre de projets dont l'ouverture du chantier est prévue en 2026 par rapport à 2025.

Ces dépenses concernent très majoritairement (391,9 M€) les projets identifiés comme prioritaires lors d'un travail d'ordonnancement mené conjointement par RTE et Enedis, prenant en compte la dynamique locale de développement des énergies renouvelables et le niveau de saturation actuel du réseau. Les études des projets considérés comme non prioritaires représentent le reste des dépenses dans les S3REnR, soit 12,3 M€. La poursuite de ces études doit permettre de préparer le lancement des futurs travaux.

Une partie de ces dépenses est notamment dédiée à la création de postes sources prioritaires qui permettront de dégager une capacité d'accueil de 1 510 MW en 2026, parmi les capacités totales prévues par les S3REnR. Cette capacité créée est en hausse marquée par rapport à la prévision pour 2025 (952 MW).

Ouvrages mutualisés dans les zones de développement de la consommation industrielle

La création d'infrastructures mutualisées dans les zones de mutualisation des raccordements de consommateurs⁶ représente des dépenses prévisionnelles de 188,0 M€ pour l'année 2026, principalement concentrées dans les zones de Fos-sur-Mer (67,4 M€), Dunkerque (64,1 M€) et Le Havre (37,3 M€). Dans sa délibération portant examen du SDDR, la CRE a soutenu la démarche proposée par RTE d'engager les travaux dans ces trois zones industrialo-portuaires, où de nombreuses demandes de raccordement ont été reçues, sans attendre les engagements définitifs des industriels.

Le programme d'investissements élaboré par RTE prévoit également des dépenses d'études dans des zones identifiées comme moins prioritaires, principalement dans les zones de Saint-Avoid (11,4 M€) et de Loire-Estuaire (9 M€). La CRE s'est montrée favorable à cette anticipation des études dans les zones présentant des incertitudes encore élevées sur le développement de la consommation dans son examen du SDDR. La stratégie de RTE prévoit une anticipation des études et des concertations dans l'ensemble de ces zones, afin que le réseau ne soit pas limitant pour la concrétisation des projets industriels en développement dans ces zones.

⁶ [Délibération de la CRE du 7 novembre 2024 portant décision sur les conditions d'approbation, le contenu et l'élaboration des demandes de mutualisation des raccordements des consommateurs et des gestionnaires de réseaux de distribution au réseau public de transport](#)

Raccordements individuels

Les prévisions de dépenses d'investissements pour l'année 2026 relatives au raccordement de nouveaux utilisateurs au réseau public de transport (hors zones pour la création d'infrastructures mutualisées et S3REnR) s'élèvent à 267,2 M€.

Ces dépenses concernent principalement le raccordement de nouveaux consommateurs (157,1 M€), en particulier des *datacenters* en Ile-de-France. Ces raccordements de consommateurs incluent également 20,9 M€ pour les projets « *fast-track* » dans le cadre de la nouvelle procédure d'accélération du raccordement, à horizon 2028-2029, de consommateurs de très forte puissance (entre 400 MW et 1 GW) au réseau très haute tension de RTE. Cette procédure, proposée par RTE, a été approuvée par la CRE⁷.

Subventions d'investissements

Enfin, la majorité des dépenses associées aux adaptations du réseau et aux raccordements seront facturées directement aux clients sollicitant un raccordement, qui participent au financement de leurs ouvrages propres et à celui des infrastructures mutualisées par un mécanisme de quote-part. Une part majoritaire des dépenses de cette catégorie ne sera donc pas supportée par les utilisateurs du réseau via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). Ces subventions externes de demandeurs de raccordement devraient représenter 702,6 M€ pour l'année 2026.

2.2. Renouvellement du réseau

Le renouvellement du réseau représente des dépenses prévisionnelles de 1 116,9 M€ pour l'année 2026, en hausse de 16 % par rapport au programme révisé 2025. Ces dépenses concernent principalement le renouvellement de liaisons (748,8 M€) et de postes (298,9 M€), ainsi que des activités environnementales et de sécurisation des infrastructures (69,2 M€).

Ces investissements prévoient la mise en œuvre du principe de mutualisation du traitement du vieillissement des infrastructures et de leur adaptation au changement climatique, auquel la CRE s'est montrée favorable dans sa délibération portant examen du SDDR.

2.2.1. Renouvellement des liaisons

Les dépenses prévisionnelles pour le renouvellement de liaisons s'élèvent à 748,8 M€ pour l'année 2026, en hausse de 19 % par rapport aux dépenses prévues pour cette catégorie dans le programme révisé pour l'année 2025. Cette hausse des dépenses ne s'accompagne cependant pas d'une hausse du volume d'opérations prévisionnel en 2026, comme le montre le tableau ci-dessous.

⁷ [Délibération de la CRE du 7 mai 2025 portant approbation de la procédure de traitement des demandes de raccordement au réseau public de transport d'électricité d'installations de consommation dans le domaine de tension HTB3 sur des sites propices préalablement identifiés](#)

Opérations (mises en service de projets)	Programme révisé 2025	Programme 2026
Remplacement de circuits aériens (km)	660	651
Dépose de circuits aériens (km)	254	232
Nombre de supports remplacés	3 168	2 250
Nombre de supports déposés		1 400
Remplacement ou création de lignes souterraines (km)	199	87
Dépose de lignes souterraines (km)	16	14

Les éléments présentés dans le cadre du programme d'investissements 2026 font état d'une hausse des dépenses sans augmentation du nombre d'opérations réalisées par rapport au programme révisé 2025. Ces éléments pourraient refléter une hausse des coûts unitaires de renouvellement des liaisons pour l'année 2026.

RTE estime que la majorité des projets de renouvellement présentent des chroniques de dépenses qui s'étalent sur plusieurs années pour des mises en service qui peuvent intervenir ultérieurement à 2026 : une partie des effets de la hausse des dépenses de renouvellement pour l'année 2026 pourrait être justifiée par des mises en service qui interviendraient à partir des années 2027 et suivantes. RTE n'a néanmoins pas pu transmettre d'éléments complémentaires permettant de justifier les dépenses prévisionnelles retenues au regard de la durée des projets considérés, ces compléments impliquant des analyses détaillées par projets.

La CRE demande donc à RTE de lui transmettre dans le cadre du programme révisé pour l'année 2026 une analyse sur l'effet du décalage temporel entre dépenses et mises en service pour le renouvellement des liaisons et éventuellement des autres effets permettant d'expliquer la hausse constatée.

Par ailleurs, la CRE rappelle qu'elle a demandé à RTE, dans sa décision portant examen du SDDR, de mettre en place un suivi bisannuel de l'évolution des coûts unitaires, dans le cadre du bilan d'exécution du programme d'investissements. Cette analyse permettra de s'assurer *a posteriori* que les dépenses sont cohérentes avec les mises en service effectivement réalisées.

Enfin, la CRE souligne qu'une partie de ces opérations (les opérations de reconstruction synchronisée des supports et des conducteurs) fait l'objet d'une régulation incitative à la maîtrise des coûts unitaires dans le cadre du TURPE 7 HTB. Les opérations incluses au périmètre de cette régulation représentent des dépenses prévisionnelles supérieures à 400 M€ pour l'année 2026. A ce titre, une analyse détaillée de l'évolution des coûts unitaires incités sera présentée annuellement à la CRE dans le cadre du bilan de la régulation incitative sur le domaine de la gestion des actifs.

2.2.2. Renouvellement des postes

Les dépenses prévisionnelles pour le renouvellement des postes s'élèvent à 298,9 M€ pour l'année 2026. Ces dépenses prévoient le renouvellement des postes électriques du programme de reconstruction des PSEM, postes sous enveloppe métallique (136,4 M€), le renouvellement des postes électriques hors programme de reconstruction des PSEM (52,4 M€) et les dépenses relatives aux opérations de remplacement de matériels spécifiques (95,1 M€).

Ces dépenses sont en hausse de 10 % par rapport aux dépenses 2025 approuvées dans le cadre du programme révisé 2025. Cependant, comme pour les renouvellements de liaisons, cette hausse des dépenses ne s'accompagne pas d'une hausse du nombre d'opérations mises en service au cours de l'année 2026 : RTE prévoit en 2026 le renouvellement de 24 cellules, contre 46 en 2025, et le remplacement de 2 transformateurs de puissance, contre 5 en 2025.

La CRE demande donc à RTE de lui transmettre dans le cadre du programme révisé pour l'année 2026 une analyse détaillant l'origine de cette hausse des coûts unitaires des opérations de renouvellement des postes. Cette analyse prendra en compte les nombres de disjoncteurs, sectionneurs et transformateurs de mesure remplacés (réalisés et prévisionnels).

Par ailleurs, la CRE rappelle qu'elle a demandé à RTE, lors des précédents bilans d'exécution des programmes d'investissements, d'approfondir les analyses relatives aux coûts unitaires des postes électriques. Ces analyses devront s'attacher à mieux comprendre les évolutions des dépenses effectivement réalisées. La CRE considère que ces analyses devraient également permettre de mieux comprendre les budgets prévisionnels proposés lors des programmes d'investissements annuels.

Enfin, comme pour les renouvellements de liaisons, une partie des opérations de renouvellement des postes fait l'objet d'une régulation incitative à la maîtrise des coûts unitaires dans le cadre du TURPE 7 HTB. Ces opérations (remplacements de disjoncteurs, sectionneurs et transformateurs de mesure) représentent des dépenses prévisionnelles d'environ 60 M€ pour l'année 2026. A ce titre, une analyse détaillée de l'évolution des coûts unitaires incités sera présentée annuellement à la CRE dans le cadre du bilan de la régulation incitative sur le domaine de la gestion des actifs.

2.2.3. Environnement

Le programme d'investissements 2026 prévoit 44,9 M€ pour des activités environnementales, dont 28,9 M€ pour le plan « zéro-phyto », qui vise à réduire l'usage des produits phytosanitaires dans les postes électriques de RTE via des aménagements consistant en l'installation soit d'une végétation couvre-sol, soit d'un paillage minéral.

La CRE a approuvé le plan « zéro-phyto » de RTE par ses délibérations portant approbation des programmes d'investissements 2022 et 2024 pour les sites soumis à obligation légale et les sites complémentaires sur lesquels une vulnérabilité est identifiée du fait de la proximité d'une source d'eau, sous réserve du respect d'un plafond de coût.

Les dépenses prévues par RTE pour le plan « zéro-phyto » pour l'année 2026 concernent uniquement des sites vulnérables inclus dans le périmètre précédemment autorisé par la CRE. La CRE approuve donc ces dépenses pour l'année 2026.

2.3. Interconnexions

Les dépenses prévisionnelles pour le développement des interconnexions pour l'année 2026 s'élèvent à 660,9 M€, soit une hausse de 18 % par rapport au programme révisé à mi-année pour 2025. Cette accélération s'explique par la poursuite des travaux relatifs aux interconnexions Golfe de Gascogne et Celtic, qui représentent la quasi-totalité des dépenses de cette catégorie pour 2026.

Des difficultés rencontrées sur la phase travaux du projet Celtic entraînent le décalage de la mise en service prévisionnelle d'un an, soit au 2^e trimestre 2028. La mise en service prévisionnelle de Golfe de Gascogne est, quant à elle, maintenue au 3^e trimestre 2028.

Ces projets bénéficient par ailleurs d'un soutien important au titre du mécanisme européen pour le financement des infrastructures transfrontalières (*Connecting Europe Facility* – CEF). Au global, ces subventions devraient représenter 125,7 M€ en 2026.

2.4. Développement du réseau en mer

Les dépenses prévisionnelles pour le développement du réseau en mer s'élèvent à 618,6 M€ pour l'année 2026, en hausse de 21 % par rapport au programme révisé de l'année 2025.

RTE prévoit dans son programme d'investissements des dépenses de 18,2 M€ pour le raccordement des parcs de Dieppe – Le Tréport et Yeu – Noirmoutier, qui sont en phase de finalisation (raccordements mis à disposition du client respectivement au premier semestre 2026 et en 2025).

Les dépenses prévisionnelles de 2026 de cette catégorie sont principalement portées par les dépenses de raccordement des parcs de la PPE 2 (AO 3 à 8) pour un montant de 590,2 M€ pour l'année 2026.

Ces dépenses correspondent majoritairement à des paiements aux fournisseurs de matériels (câbles et sous-stations électriques principalement). Le calendrier de ces versements est le résultat des négociations de RTE avec les fournisseurs qui visaient à sécuriser l'approvisionnement et la date de mise à disposition des raccordements.

Les dates de mise en service des projets d'éolien en mer de la PPE 2 (AO 3 à 8) sont néanmoins par nature incertaines. RTE a donc engagé un travail de fond pour analyser les leviers disponibles en cas de mises en service des parcs de production par les lauréats plus tardives qu'envisagé. RTE activera ces éventuels leviers contractuels pour lisser ses engagements financiers.

A ce stade, la CRE est ainsi favorable à la trajectoire proposée par RTE et demande à RTE de lui transmettre une vision mise à jour de ces dépenses d'ici à la révision du programme d'investissements 2026 tenant compte de l'activation de ces potentiels leviers.

Pour autant, si la CRE salue l'approche de RTE qui vise à optimiser le calendrier de dépenses et minimiser le risque de coûts échoués, elle note que, sur certains projets, les marges de manœuvre sont réduites car certains engagements financiers fermes ont été pris par RTE pour sécuriser les calendriers de raccordement, et certains choix de technologie et de dimensionnement doivent être faits dans les mois à venir pour garantir les plannings de raccordement prévus.

Au vu des montants très élevés à engager et du risque de coûts échoués associés, la CRE alerte donc sur l'importance de la visibilité donnée à RTE, par les lauréats et les pouvoirs publics, sur les calendriers réels de mise en service des parcs.

Dans ce contexte, il est nécessaire que RTE ait également la meilleure visibilité possible sur le déroulé des futurs appels d'offres d'attribution des parcs en mer.

A ce titre, la CRE estime qu'il est important que les pouvoirs publics lancent et attribuent rapidement les appels d'offres pour l'extension des parcs des AO 5 et 6 et assurent la consolidation du planning opérationnel pour l'AO 4.

Enfin, RTE prévoit des dépenses de 10,3 M€ pour les études préliminaires relatives aux projets de la PPE 3. Dans l'attente des appels d'offres correspondants, des incertitudes importantes entourent le lancement effectif de ces raccordements, et la trajectoire de dépenses a fait l'objet d'un décalage provisoire de 2 ans entre le programme révisé 2025 et le programme 2026. La CRE est également favorable au choix d'une trajectoire prudente pour les projets de raccordement de parcs éoliens en mer retenu par RTE. La CRE demande cependant à RTE de lui transmettre préalablement à la signature de contrat pour le raccordement de ces parcs un dossier complet décrivant lesdits contrats.

2.5. Ossature numérique

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2026 relatives à l'ossature numérique s'élèvent à 369,8 M€, en hausse de 9,9 M€ par rapport au programme révisé pour l'année 2025.

Ces dépenses prévoient en particulier 218,0 M€ pour le renouvellement de 550 tranches de contrôle-commande. RTE prévoyait pour 2025, dans son programme révisé, le renouvellement du même nombre de tranches, pour un coût légèrement inférieur (199,7 M€). Cet écart s'explique en partie par la hausse des dépenses relatives au développement de la technologie R#SPACE, qui passent de 8,2 M€ en 2025 à 16,5 M€ en 2026. La CRE a autorisé le lancement de la phase 2 du programme R#SPACE lors de l'approbation du programme d'investissements 2025 révisé. La CRE restera vigilante à l'évolution du coût unitaire de renouvellement des systèmes de contrôle-commande, qui fait l'objet d'une incitation spécifique dans le cadre du TURPE 7 HTB.

Les dépenses pour le développement et le renouvellement de l'ossature numérique du réseau hors contrôle-commande, qui s'élèvent à 151,8 M€, sont relativement stables par rapport au programme révisé 2025 (160,2 M€). Elles concernent principalement le développement des moyens de télécommunication (52,8 M€), en particulier pour le programme de fermeture de la boucle locale cuivre d'Orange approuvé par la CRE dans le cadre du programme d'investissements 2025. Les dépenses relatives au plan de reconstitution du réseau en cas de panne généralisée d'électricité sur le territoire s'élèvent à 37,6 M€ pour l'année 2026 (cf. partie 3.1).

2.6. Systèmes d'information

Les dépenses d'investissement relatives aux systèmes d'information s'élèvent à 183,9 M€ pour l'année 2026. Ces dépenses sont stables par rapport au programme révisé 2025 et au réalisé 2024, et en hausse d'environ 7 % par rapport à la période 2021-2023. Elles concernent essentiellement les systèmes liés au fonctionnement des marchés et des interconnexions (47,1 M€), à la gestion des actifs (22,9 M€) ainsi qu'à la conduite du réseau en temps réel (26,1 M€). Le programme d'investissements 2026 présente des dépenses liées aux grands projets SI de RTE :

- 10,6 M€ pour le projet S4US de nouveau socle ERP, en baisse de 36 % par rapport à la prévision de dépenses pour 2026 transmise dans le cadre du programme révisé 2025 ;
- 10,0 M€ pour le déploiement des réseaux INUIT, en hausse de 52 % par rapport à la prévision de dépenses pour 2026 transmise dans le cadre du programme révisé 2025 ;
- 8,0 M€ pour l'intégration de l'infrastructure RTE au réseau européen PLASMA, en hausse de 38 % par rapport à la prévision de dépenses pour 2026 transmise dans le cadre du programme révisé 2025.

2.7. Logistique

Les dépenses prévisionnelles de logistique pour l'année 2026 s'élèvent à 45,1 M€, en hausse de 28 % par rapport au programme révisé 2025. Cette hausse est majoritairement portée par l'augmentation des liaisons provisoires que RTE prévoit d'installer sur ses chantiers, l'accélération du renouvellement de son parc de véhicules lourds et le renouvellement de petits matériels pour son parc d'hélicoptères.

Concernant le renouvellement de 3 véhicules de son parc d'hélicoptères sur la période 2025-2028 prévu dans son programme d'investissements pour l'année 2025, RTE a procédé au renouvellement d'un hélicoptère en 2025 et envisage le décalage du deuxième renouvellement à 2027 pour cause de retard sur les autorisations nécessaires.

2.8. Immobilier

Les dépenses prévisionnelles pour l'immobilier pour l'année 2026 s'élèvent à 92,8 M€, en hausse de 6 % par rapport au programme révisé 2025. Ces dépenses incluent la première phase du programme de restructuration et de reconstruction des Groupes Maintenance Réseau (GMR) et Groupements de Postes (GdP) de RTE (29,9 M€) qui a fait l'objet de la fixation d'un budget cible en 2026⁸, et la construction des sièges régionaux de Lille et Marseille (9,2 M€). RTE inclut également des dépenses liées à plusieurs projets qui feront l'objet d'un budget cible.

3. Analyse de la CRE concernant les nouvelles politiques d'investissements et les nouveaux projets pour l'année 2026

3.1. Plan de reconstitution du réseau

Le « plan de reconstitution du réseau » permet la mise en conformité avec le code de réseau sur l'état d'urgence et la reconstitution du réseau électrique⁹, qui impose à RTE des obligations en matière de résilience du réseau électrique en cas de black-out. Ce plan d'investissement permet en particulier d'assurer l'alimentation des sites nucléaires par des files dédiées de renvoi de tension, d'engager la remise sous tension du réseau et de renforcer les systèmes de télécommunication en cas de black-out.

La CRE a demandé à RTE dans sa délibération portant approbation du programme d'investissements 2025 de lui présenter le programme complet des investissements relatifs à ce plan.

⁸ [Délibération de la CRE du 8 janvier 2026 portant détermination du budget cible de la première phase du programme de réhabilitation des bâtiments des groupes de maintenance réseau et des groupements de postes de RTE](#)

⁹ [Règlement \(UE\) 2017/2196 de la Commission du 24 novembre 2017 établissant un code de réseau sur l'état d'urgence et la reconstitution du réseau électrique](#)

Le programme détaillé par RTE représente des dépenses totales d'environ 220 M€ et prévoit :

- le renforcement de l'alimentation des services auxiliaires (contrôle-commande et télécommunications) des postes électriques concourant à la reconstitution du réseau via l'installation de batteries ou de groupes électrogènes ;
- le renforcement des systèmes de télécommunication, via la mise en place d'un système sécurisé de téléphonie satellitaire résilient à un black-out.

Les éléments fournis par RTE démontrent le besoin des investissements prévus par le plan de reconstitution du réseau et leur bon dimensionnement. La CRE a également pu vérifier que ce plan prévoit le recours aux solutions optimales technico-économiquement, en particulier s'agissant du choix entre batteries et groupes électrogènes pour l'alimentation des services auxiliaires.

La CRE approuve donc la poursuite du plan de reconstitution du réseau et les dépenses associées.

Afin d'inciter RTE à la maîtrise des coûts de ce programme, la CRE demande à RTE de lui soumettre dans le cadre du programme révisé pour l'année 2026 les éléments détaillés de consistance de ce programme en vue de la fixation d'un budget cible.

3.2. Programme Pylônes 2025

Le programme Pylônes 2025 est un projet de développement par RTE d'une nouvelle gamme de pylônes présentant des bénéfices en termes d'insertion paysagère, d'utilisation de matériaux et de réduction des champs électro-magnétiques.

RTE a indiqué dans le cadre du programme d'investissements révisé 2025 que les coûts unitaires de fourniture et d'installation de ces pylônes étaient 4 à 7 % supérieurs à ceux des pylônes historiquement utilisés, sans chiffrer les gains associés (dépenses d'exploitation, émissions de gaz à effet de serre, etc.). La CRE a donc demandé à RTE de lui fournir dans le cadre du programme d'investissements 2026 une analyse coûts-bénéfices du programme Pylône 2025, prenant en compte les surcoûts d'investissements et les divers gains associés.

Les éléments fournis par RTE montrent que les coûts complets (prenant en compte les coûts de fourniture, d'installation et d'entretien) des nouveaux pylônes sont 1 à 10 % supérieurs aux coûts des pylônes historiques. Ce surcoût est plus faible pour les pylônes HTB 3 (1 % environ) et plus important pour les pylônes HTB 1 (10 % environ). RTE ne prévoit pas dans un premier temps une installation systématique de ces nouveaux pylônes : ils seraient installés sur quelques projets pilotes, afin de disposer d'un retour d'expérience sur le coût et les modalités d'installation. RTE prévoit ainsi d'installer environ 1 000 Pylônes 2025 jusqu'en 2031, pour un surcoût d'investissement estimé à 7 M€.

Au vu des éléments de surcoûts fournis par RTE, la CRE demande à RTE de ne lancer la phase d'installation des Pylônes 2025 que pour le niveau de tension HTB 3, qui présente les surcoûts les plus faibles. La CRE demande également à RTE de lui présenter un retour d'expérience de l'installation de ces premiers pylônes HTB 3 avant d'envisager un déploiement plus large.

Aucune installation de Pylône 2025 n'étant prévue pour l'année 2026, cette demande n'a pas d'impact sur les dépenses de l'année 2026.

3.3. Programme immobilier

RTE prévoit pour l'année 2026 des dépenses liées à l'achat d'un terrain en anticipation des travaux du projet de reconstruction du GMR Atlantique (3,4 M€). La CRE note que ce projet fait partie de la seconde vague du programme de restructuration et de reconstruction des GMR et GdP pour laquelle la CRE n'a pas approuvé le lancement du projet et instruira la justification technico-économique postérieurement.

RTE anticipe ainsi les dépenses relatives à ce projet en raison d'une opportunité qu'il estime rare au regard des conditions du marché immobilier local et indique que le contrat d'achat du terrain intègre une clause résolutoire permettant la revente à moindre coût pour RTE. La CRE prend note de l'existence de cette clause et estime qu'elle ne pourra se prononcer sur le lancement de ce projet et de l'ensemble des projets de la seconde vague du programme qu'après la transmission par RTE d'une justification technico-économique détaillée.

Décision de la CRE

En application des dispositions de l'article L. 134-3, 2° et de l'article L. 321-6, II du code de l'énergie, RTE doit établir un programme annuel d'investissements qu'il soumet à l'approbation préalable de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Approbation du programme d'investissements 2026

Par courrier reçu le 29 décembre 2025, RTE a soumis à l'approbation de la CRE son programme annuel d'investissements pour l'année 2026. La CRE approuve le montant demandé de 4 239,1 M€ pour le programme d'investissements 2026 de RTE.

Le programme d'investissements de RTE pour l'année 2026 approuvé par la CRE est le suivant :

M€ ¹⁰	Programme 2026 approuvé par la CRE
Adaptations (dont raccordements)	1 134,3
Interconnexions	660,9
Développement du réseau en mer	618,6
Renouvellement	1 116,9
Ossature numérique	369,8
<i>dont renouvellement du contrôle-commande</i>	151,8
<i>hors renouvellement du contrôle-commande</i>	218,0
Système d'information	183,9
Immobilier et logistique	154,6
Total des investissements	4 239,1

La CRE demande à RTE de lui transmettre, à l'occasion du programme d'investissements 2026 révisé à mi-année, une mise à jour détaillée du programme d'investissements intégrant une réévaluation de la trajectoire et des indicateurs de consistance associés.

Développement du réseau en mer

La CRE est favorable à la trajectoire proposée par RTE pour le développement du réseau en mer et demande à RTE de lui transmettre une vision mise à jour de ces dépenses d'ici à la révision du programme d'investissements 2026, tenant compte de l'activation des potentiels leviers contractuels permettant de lisser les engagements financiers de RTE.

Au vu des montants très élevés à engager et du risque de coûts échoués associés, la CRE alerte sur l'importance de la visibilité donnée à RTE, par les lauréats et les pouvoirs publics, sur les calendriers réels de mise en service des parcs. Dans ce contexte, il est important que les pouvoirs publics lancent et attribuent rapidement les appels d'offres pour l'extension des parcs des AO 5 et 6, et assurent la consolidation du planning opérationnel pour l'AO 4.

Coûts unitaires de renouvellement du réseau

¹⁰ Les chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.

La CRE demande à RTE de lui transmettre dans le cadre du programme révisé pour l'année 2026 une analyse de l'effet du décalage temporel entre dépenses et mises en service pour le renouvellement des liaisons et éventuellement des autres effets permettant d'expliquer la hausse constatée. La CRE demande également à RTE de lui fournir dans ce programme révisé une analyse détaillant la hausse des coûts unitaires des opérations de renouvellement des postes constatées dans le programme d'investissements 2026.

Plan de reconstitution du réseau

La CRE approuve la poursuite du plan de reconstitution du réseau et les dépenses associées. Afin d'inciter RTE à la maîtrise des coûts de ce programme, la CRE demande à RTE de lui soumettre avant le 30 juin 2026 les éléments détaillés de consistance de ce programme en vue de la fixation d'un budget cible.

Programme « Pylônes 2025 »

Au vu des éléments de surcoûts fournis par RTE, la CRE demande à RTE de ne lancer la phase d'installation des Pylônes 2025 que pour le niveau de tension HTB 3, qui présente les surcoûts les plus faibles. La CRE demande également à RTE de lui présenter un retour d'expérience de l'installation de ces premiers pylônes HTB 3 avant d'envisager un déploiement plus large.

Autres approbations de grands projets

La CRE demande à RTE de transmettre un dossier de justification technico-économique des projets d'un montant supérieur à 200 M€ en amont de la transmission des futurs programmes d'investissements.

L'approbation de ce programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification de ce programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à RTE de lui présenter, avant le mois de juillet 2026, un bilan d'exécution intermédiaire de la présente décision, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE.

Délibéré à Paris, le 26 février 2026.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

La présidente,

Emmanuelle WARGON

Annexe : Suivi des principaux projets de RTE

Projet	Délibération budget cible	Budget cible (M€)	Coût terminaison estimé ¹¹ (M€)	à	Date de mise en service prévisionnelle
Noirmoutier (AO2)	31 mars 2022 ¹²	370,8	357,8		2025
Tréport (AO2)	19 mai 2022 ¹³	271,5	265,6		2026
Dunkerque (AO3)	11 juin 2025 ¹⁴	778,1	830,0		2030
Lislet 2	12 septembre 2024 ¹⁵	54,5	59,0		2027
Raccordement de Data4	12 septembre 2024 ¹⁶	33,6	34,6		2026
Flandre Maritime	16 janvier 2025 ¹⁷	303,1	303,1		2030
Poste de ROM	16 janvier 2025 ¹⁸	52,5	53,5		2028
Raccordement d'un client en Ile-de-France	16 janvier 2025 ¹⁹	52,6	53,3		2027
Mise en souterrain d'une ligne en Ile-de-France	16 janvier 2025 ²⁰	45,7	45,9		2028
Création d'un poste au Havre	2 juillet 2025 ²¹	155,3	157,2		2029
Création du poste de Gallais	2 juillet 2025 ²²	66,0	65,8		2028
Cantegrit-Saucats	2 juillet 2025 ²³	52,3	53,2		2029
Champagnier-Cordéac	19 juillet 2023 ²⁴	44,4	41,4		2025

¹¹ Estimés en septembre 2025, ces montants pourront être amenés à évoluer.

¹² [Délibération de la CRE du 31 mars 2022 portant décision relative à la définition du budget cible du projet de raccordement du parc éolien en mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier](#)

¹³ [Délibération de la CRE du 19 mai 2022 portant décision relative à la définition du budget cible du projet de raccordement du parc éolien en mer de Dieppe Le Tréport](#)

¹⁴ [Délibération de la CRE du 11 juin 2025 portant détermination du budget cible du projet de raccordement du parc éolien en mer de Dunkerque](#)

¹⁵ [Délibération de la CRE du 12 septembre 2024 portant détermination du budget cible du projet Lislet 2](#)

¹⁶ [Délibération de la CRE du 12 septembre 2024 portant détermination du budget cible du projet de raccordement du consommateur DATA4 à Marcoussis](#)

¹⁷ [Délibération de la CRE du 16 janvier 2025 portant détermination du budget cible du projet Flandre Maritime](#)

¹⁸ [Délibération de la CRE du 16 janvier 2025 portant détermination du budget cible du projet d'extension du poste de ROM](#)

¹⁹ [Délibération de la CRE du 16 janvier 2025 portant détermination du budget cible du raccordement d'un client de RTE](#)

²⁰ [Délibération de la CRE du 16 janvier 2025 portant détermination du budget cible du projet de mise en souterrain d'une ligne de RTE](#)

²¹ [Délibération de la CRE du 2 juillet 2025 portant détermination du budget cible du projet de création du poste de Noroit et de restructuration du réseau dans la zone du Havre](#)

²² [Délibération de la CRE du 2 juillet 2025 portant détermination du budget cible du projet de création du poste de Gallais](#)

²³ [Délibération de la CRE du 16 juillet 2025 portant détermination du budget cible du projet de réhabilitation de la liaison 400 kV Cantegrit-Saucats n°2](#)

²⁴ [Délibération de la CRE du 19 juillet 2023 portant détermination du budget cible du projet de renforcement de la ligne Champagnier – Cordéac](#)

Décarbonation Dunkerque	18 novembre 2025 ²⁵	327,0	315,6	2029
Celtic ²⁶	10 novembre 2022 ²⁷	741	812	2028
Golfe de Gascogne ²⁵	11 mai 2023 ²⁸	1 550	1 564	2028

Certains de ces projets ont été mis en service en 2025. Ils sont présentés dans ce tableau car la CRE n'a pas encore effectué le bilan de la régulation incitative à la maîtrise des dépenses d'investissement pour ces projets.

²⁵ [Délibération de la CRE du 18 novembre 2025 portant détermination du budget cible du projet de RTE de création d'un poste 400/225 kV, de construction de deux liaisons de raccordement au poste de Flandre Maritime et de travaux de renforcement du réseau dans la zone de Dunkerque](#)

²⁶ 50% des dépenses totales

²⁷ [Délibération de la CRE du 10 novembre 2022 portant décision sur la modification du niveau du budget cible du projet Celtic de RTE](#)

²⁸ [Délibération de la CRE du 11 mai 2023 portant modification de la régulation incitative du projet Golfe de Gascogne](#)